

Guide du Candidat

paceim

Programme d'aide à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée



Appel à projets 2011

Date de clôture : 20 janvier 2012

Adresse de publication de l'appel à propositions : www.ird.fr/paceim

La mise en œuvre de l'appel à propositions est réalisée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Contact

Institut de recherche pour le développement (IRD)
Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD)
Direction de la Valorisation au Sud (DVS)

Tél : + 33 (0)4 91 99 95 13
paceim@ird.fr



SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs du programme	3
1.1. Contexte.....	3
1.2. Objectifs du programme.....	3
2. Examen des projets proposés.....	4
2.1. Conditions d'éligibilité	4
2.2. Critères d'évaluation	4
2.3. Modalités de sélection	4
3. Nature et modalités de l'appui.....	4
4. Modalités de prise en charge	6
5. Calendrier.....	6
6. Constitution du dossier	6

1. Contexte et objectifs du programme

1.1. Contexte

La création d'entreprises est un enjeu crucial pour le développement économique des pays du Maghreb, de même que le renforcement de l'enseignement supérieur et la recherche et le soutien à l'innovation. Les entreprises (PME/PMI) issues de l'exploitation des résultats de la recherche ont un rôle particulier à jouer pour concevoir et déployer de nouveaux produits et services.

Pour relever les défis d'un développement économique basé sur la technologie et l'innovation dans le bassin sud-méditerranéen, l'Institut de Recherche pour le Développement, en partenariat avec Marseille Innovation et des acteurs de l'innovation au Sud de la Méditerranée, met en œuvre dans le cadre de ses missions le « Programme d'Accompagnement à la Création d'Entreprises Innovantes en Méditerranée » (PACEIM).

Ce programme propose de mobiliser l'expertise des diasporas scientifiques et techniques au Nord de la Méditerranée, au bénéfice des pays d'origine, à travers le soutien et l'accompagnement de projets de création d'entreprises technologiques en Algérie, au Maroc, en Tunisie, et plus largement au Sud de la Méditerranée.

Il s'appuie sur un constat : la France est le premier pays d'accueil des étudiants africains parmi lesquels, dans le cadre d'études doctorales, près de 7000 sont en provenance d'Afrique du Nord dont 1755 du Maroc, 2145 d'Algérie et 2695 de Tunisie (données OST 2008). Cependant, ces étudiants hautement qualifiés parviennent rarement à trouver un emploi correspondant à leur formation initiale et à leur niveau d'études : le taux de chômage des immigrants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est, en France, près de trois fois supérieur à niveau équivalent (enquête emploi INSEE 2007).

1.2. Objectifs du programme

Le programme PACEIM doit permettre aux étudiants qui ont accompli leur formation supérieure dans les pays européens de créer une entreprise à vocation technologique au Sud. Il a pour objectifs de :

- promouvoir l'insertion socio-économique des diplômés des diasporas scientifiques et techniques
- contribuer au développement des territoires et au dynamisme du tissu entrepreneurial par la création d'entreprises innovantes
- accroître l'innovation dans les pays du sud-méditerranéen par le renforcement scientifique des équipes du Sud
- accompagner les projets de création d'entreprises innovantes et identifier les partenaires les plus pertinents.

En 2010, le programme PACEIM a accompagné la première promotion d'entreprises lauréates dans la phase ante-crédation. Pour la période 2012-2015, le programme entend proposer, au-delà de l'accompagnement individualisé, un renforcement scientifique et technologique des projets et des conseils pour la recherche de financements complémentaires.

2. Examen des projets proposés

2.1. Conditions d'éligibilité

Le candidat doit être :

- ressortissant d'un pays du Sud de la Méditerranée
- résidant en France ou en accueil étudiantin,
- porteur d'un projet économique dans l'un des 4 pays (Algérie, Liban, Maroc, Tunisie)
- titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (ou diplôme en cours d'acquisition) de niveau master 1 ou master 2 à post-doctorat ou :
- technicien, ingénieur ou chercheur
 - en recherche d'une activité professionnelle et récemment titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
 - en activité dans une administration publique, dans un laboratoire public-privé, dans une unité de recherche, ou dans un établissement relevant de la recherche-développement ou de conseil aux entreprises

2.2. Critères d'évaluation

Les projets seront évalués par un comité d'experts international selon les critères suivants :

- caractère innovant du projet
- excellence scientifique et technique
- faisabilité et perspectives à long terme (plan d'affaires)
- retour sur investissement : échelle, délais, probabilité
- impact économique et industriel (emplois, investissements)
- qualité du partenariat, constitution de l'équipe

2.3. Modalités de sélection

La sélection se décompose en deux phases :

1) A l'issue de l'appel à propositions, les meilleurs dossiers seront retenus sur la base des évaluations fournies par un comité de présélection. Les candidats retenus participeront à des rencontres d'affaires et effectueront une courte présentation de leur projet (dix minutes) devant un jury d'experts réuni en séance plénière. La présentation sera suivie d'un échange sous forme de questions-réponses qui permettra d'évaluer la pertinence et la faisabilité du projet soumis.

2) A l'issue des rencontres d'affaires, 30 projets seront désignés par un jury composé de hauts représentants de structures d'appui à l'entrepreneuriat innovant pour chaque pays.

3. Nature et modalités de l'appui

Le programme permet aux porteurs de projet de création d'entreprise de bénéficier d'un parcours d'accompagnement individualisé dans le pays ciblé comprenant :

En amont de la sélection,

- l'accès à un portefeuille technologique (brevets adaptés au contexte des pays du Sud)
- l'identification d'opportunités de développement dans les territoires
- la mise en relation avec de futurs partenaires
- la consolidation du projet (plan d'affaires)
- l'identification des forces et faiblesses de son projet

Chaque projet sera expertisé et les porteurs de projet bénéficieront de conseils pour renforcer leur dossier avant soumission au comité de sélection.

Phase de sélection,

Les porteurs de projet présélectionnés sont conviés à des rencontres d'une durée de deux jours avec des opérateurs économiques du Sud afin de découvrir les acteurs de l'innovation agissant dans la zone d'implantation de leurs futures activités : incubateurs, pépinières, investisseurs, business angels, capitaux risqueurs, structures de renforcement et d'appui au tissu économique (CCI, pôles de compétitivité, etc.). Les déplacements ainsi que les frais de mission (repas, hébergement) des bénéficiaires seront intégralement pris en charge par PACEIM.

Lors de ces journées d'affaires, une sélection des 30 meilleurs projets sera effectuée.

Assistance des lauréats,

En amont de la création d'entreprise, le projet doit en effet être renforcé à plusieurs niveaux par une validation du marché, par la rédaction d'un plan de financement, par la consolidation d'une preuve de concept ou validation du procédé au travers d'études et expertises, de tests et analyses complémentaires, de développements et prototypage.

Les projets lauréats disposeront d'un appui logistique, scientifique et financier qui débute au Nord pour se poursuivre dans les infrastructures des pays d'accueil, sous trois formes :

1. Accompagnement à la création d'entreprise : renforcement du business plan, mise en relation économique, démarche marketing, appui logistique pour le montage des projets financiers, recrutement, juridique, etc.

Un accompagnement individualisé par une structure spécialisée dans le développement de start-up permettra de superviser les étapes du projet et apporter conseil au porteur dans son plan de développement.

2. Renforcement scientifique et technologique des projets : amélioration et consolidation technique du projet et de son adéquation au marché, grâce à la coopération entre les laboratoires du Nord et du Sud, maturation technologique (prototypage)...

L'entrepreneur pourra par ailleurs solliciter l'accès à des infrastructures de recherche et à des laboratoires partenaires des deux rives de la méditerranée ainsi qu'un appui logistique et technique afin de limiter les risques ou réduire le délai de mise sur le marché.

3. Financement du projet : mise à disposition d'une enveloppe financière maximale de 35 000 € sous la forme d'une subvention destinée à favoriser l'émergence du projet (maturation du projet technologique, étude de marché...) et l'interaction avec les structures d'accompagnement du pays d'accueil (missions, bourses).

A l'issue, une fois la faisabilité économique et technique du projet validée, après 15 à 18 mois de co-maturation Nord-Sud, le projet et l'entrepreneur intègrent un incubateur au Sud et bénéficient des instruments et des soutiens locaux afin de trouver les relais financiers indispensables à la réussite de leurs projets innovants et réunir les fonds nécessaires pour la réalisation de leurs projets.

4. Modalités de prise en charge

- **Dépôt de candidature** : évaluation des dossiers et conseils aux porteurs
- **Présélection** : participation aux rencontres d'affaires et présentation des projets
 - Les candidats sélectionnés se verront remettre les titres de transport et les réservations d'hôtel (petits déjeuners inclus) pour les rencontres et/ou missions d'affaires.
 - Les réservations des titres de transports et des hôtels seront pré-payées. Aucun frais annexe (taxi, transport inter-urbain...) ne sera pris en charge.
- **Sélection** : les lauréats bénéficieront d'un soutien pouvant atteindre 35000€ pour la maturation technico-économique de leur projet
 - Une feuille de route sera mise en œuvre et décrira les besoins du porteurs
 - Le gestionnaire PACEIM veillera au déroulement de cette feuille de route et en assurera la gestion administrative pour le compte du lauréat
 - Un accompagnateur au Nord et au Sud sera désigné pour porter assistance au porteur de projet

Après sur une période maximale de 18 mois, le porteur de projet est soutenu et accompagné par les programmes et structures compétentes dans le pays d'implantation de l'entreprise.

- **Incubation** : les projets sont relayés pour développement à une structure partenaire ou point focal PACEIM qui accompagnera le porteur pendant toute la phase de création.

5. Date limite de dépôt des dossiers

Clôture le 20 janvier 2012

6. Constitution du dossier

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.ird.fr/paceim

Il est constitué obligatoirement du « document de soumission » et doit inclure :

- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- pour les étudiants : photocopie du titre de séjour étudiant, photocopie du dernier diplôme de niveau master à post-doctorat
- pour les techniciens, ingénieurs ou chercheurs : photocopie du contrat de travail en vigueur ou du dernier contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à trois mois ; photocopie du dernier diplôme.

Tous les documents devront être envoyés avant le 20 janvier 2012 sous forme électronique à : paceim@ird.fr (un accusé de réception sera transmis à réception du dossier).

Le dossier peut être également adressé par voie postale avant le 4 novembre 2011, cachet de la poste faisant foi, à :

Direction de la Valorisation au Sud (DVS) - PACEIM
Institut de recherche pour le développement
Immeuble « Le Sextant » - 44 Boulevard de Dunkerque
CS 90009 - 13572 Marseille cedex 02 - France

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté